

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement					
Concessions brevets droits similaires		766,41	766,41		
Fonds commercial		640 985,00		640 985,00	640 985,00
Autres immobilisations incorporelles		40 385,00	9 304,39	31 080,61	33 456,20
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	456 166,65	255 685,36	200 481,29	278 146,55
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1,00		1,00	1,00
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	400,00		400,00	400,00	
Total de l'actif immobilisé (III)		1 138 704,06	265 756,16	872 947,90	952 988,75
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				4 833,82
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	28,00		28,00	15,00
	Autres créances	25 094,04		25 094,04	12 502,46
Charges constatées d'avance	6 159,41		6 159,41	6 791,02	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	6 223 863,37		6 223 863,37	6 392 403,82	
Total de l'actif circulant (IV)		6 255 144,82		6 255 144,82	6 416 546,12
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	7 393 848,88	265 756,16	7 128 092,72	7 369 534,87

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	408 471,69	305 027,77
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	235 941,55	103 443,92	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		645 513,24	409 571,69
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	759 676,59	817 116,05
	Emprunts et dettes financières divers (2)	46 929,50	61 565,66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 342,34	19 366,53
	Dettes fiscales et sociales	160 253,49	180 314,05
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 505 377,56	5 881 600,89	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		6 482 579,48	6 959 963,18
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		7 128 092,72	7 369 534,87
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		235 941,55	103 443,92
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		5 791 084,42	6 200 479,37
(2) Dont emprunts participatifs			

1512 NOTAIRES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Boulevard Alexandre Martin 45000 ORLEANS
893 526 038 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 235 941,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	235 941,55 euros
A titre de dividendes versés aux associés Soit 60,00 euros par titres	60 000,00 euros
Le solde	175 941,55 euros

A porter en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 584 413,24 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

 Julien MBBON

 Grégoire LAURENTIN

 **Gregoire LAURENTIN**

Règles et Méthodes Comptables

 **Julien MEBAN**

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis selon les normes définies par le plan comptable notarial approuvé par arrêté du 22 Juillet 1988, modifié par l'arrêté du 6 Décembre 2000 .

Les données chiffrées sont présentées hors-taxes

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 128 093** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 383 366** euros et un total **charges** de **1 147 424** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **235 942** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Actes signés en fin d'année

Par simplification de l'Administration fiscale (Instruction 5 G-4-76 du 17 février 1976), une étude notariale est autorisée à ne comptabiliser les émoluments et honoraires afférents aux actes signés entre le 1er et le 31 décembre d'une année qu'au cours du mois de janvier de l'année suivante.

Cette faculté est subordonnée à la condition que les produits acquis au 30 novembre soit bien comptabilisés au 31 décembre de la même année et que les produits des actes signés entre le 1er et le 31 décembre soient comptabilisés au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Ces deux conditions sont remplies, l'étude entend se prévaloir de cette faculté.

L'étude n'entend pas se prévaloir de cette faculté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, brevets, licences : 2 à 3 ans
- * Usufruit : 17 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de

Règles et Méthodes Comptables

la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, la société considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est prélevée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	682 136,41					682 136,41
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	682 136,41					682 136,41
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	394 561,92		8 580,46			403 142,38
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	53 024,27					53 024,27
Emballages récupérables et divers						
Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	447 586,19		8 580,46			456 166,65
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1,00					1,00
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	400,00					400,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	401,00					401,00
TOTAL	1 130 123,60		8 580,46			1 138 704,06

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 695,21	2 375,59		10 070,80
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 695,21	2 375,59		10 070,80
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	145 971,76	76 252,04		222 223,80
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	23 467,88	9 993,68		33 461,56
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 439,64	86 245,72		255 685,36
TOTAL	177 134,85	88 621,31		265 756,16

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Éléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	640 985,00	
TOTAL	640 985,00	

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	400,00		400,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	28,00	28,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 092,23	2 092,23	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	23 001,81	23 001,81		
Charges constatées d'avance	6 159,41	6 159,41		
TOTAL DES CREANCES		31 681,45	31 281,45	400,00
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	192,69	192,69		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	759 483,90	67 988,84	239 790,90	451 704,16
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 342,34	10 342,34		
	Personnel et comptes rattachés	16 317,00	16 317,00		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 206,88	75 206,88		
	Impôts sur les bénéfices	24 528,00	24 528,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 725,00	38 725,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 476,61	5 476,61		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	46 929,50	46 929,50		
	Autres dettes	5 505 377,56	5 505 377,56		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		6 482 579,48	5 791 084,42	239 790,90	451 704,16
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		57 545,24			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		28 457,19			

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 000,00				1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	100,00				100,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	305 027,77	103 443,92			408 471,69
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	103 443,92	(103 443,92)		235 941,55	235 941,55
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	409 571,69			235 941,55	645 513,24

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 409 571,69

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 409 571,69

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

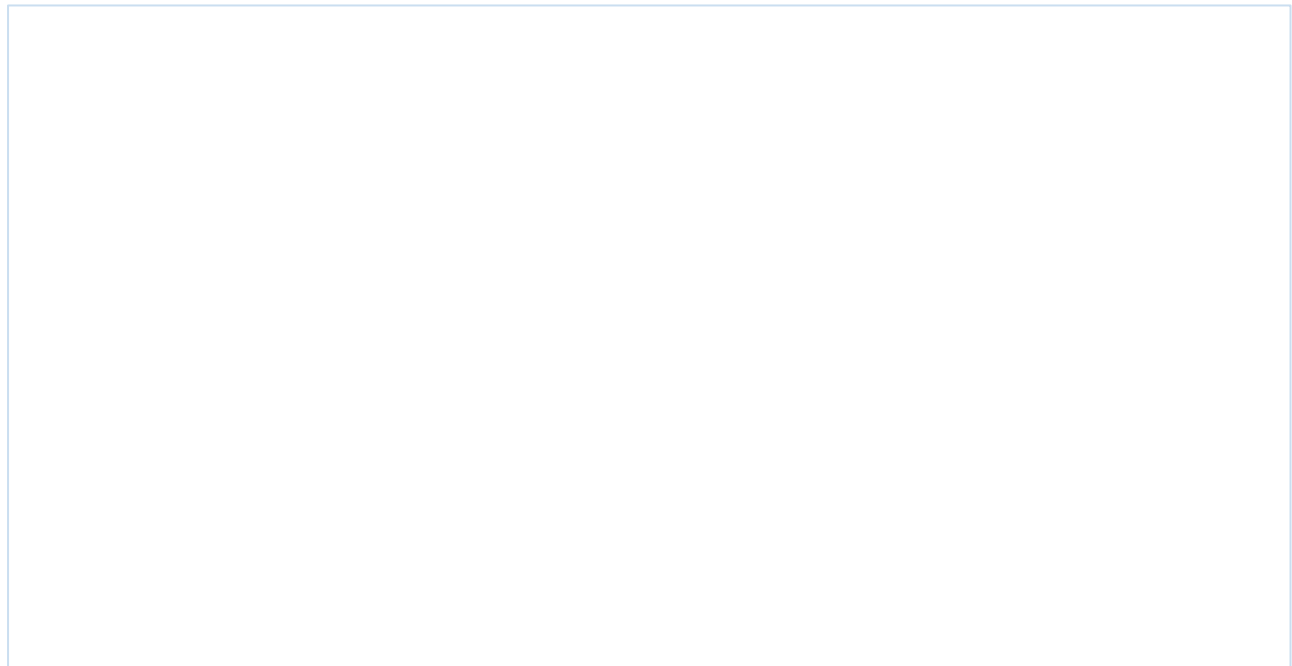
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 235 941,55

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		3 836
Autres créances		3 836
Interets courus a recevoir	3 836	

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43	87	(44)	-50,93
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 675	3 534	1 141	32,27
Dettes fiscales et sociales	22 932	17 566	5 366	30,55
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	27 650	21 187	6 462	30,50



Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	6 159	6 791	(632)	-9,30
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	6 159	6 791	(632)	-9,30

--

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	